



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2006/9
12 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules (WP.29)
(Cent trente-huitième session, 7-10 mars 2006,
point 4.2.2 de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 2 À LA RÉVISION 5 DU RÈGLEMENT N° 13
(Freinage)

Communication du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRRF à sa cinquante-huitième session (TRANS/WP.29/GRRF/58, par. 15). Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 et est fondé sur le texte du document TRANS/WP.29/GRRF/58, par. 14.

Tout au long du texte du Règlement n° 13, remplacer l'unité de pression «bar» par «kPa» et adapter les valeurs de pression en fonction de l'équivalence: 1 bar = 100 kPa.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité.

Les documents CEE sont également disponibles via Internet sur le site:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>.